

- de m'informer de toute modification qui pourrait intervenir dans votre entreprise de transport d'animaux (cessation, transfert, ...).

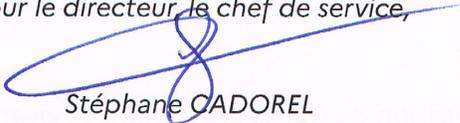
L'agrément de votre véhicule immatriculé EY-635-DV n° FR05001VH est valable pour une durée de 5 ans, jusqu'au 12/04/2021.

Concernant les intervalles d'abreuvement et d'alimentation, vous veillerez à respecter les dispositions suivantes :

- Alimentation à des intervalles ne dépassant pas 24 heures ;
- Abreuvement à des intervalles ne dépassant pas 8 heures ;

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

*Pour la préfète et par délégation,  
pour le directeur, le chef de service,*

  
Stéphane CADOREL